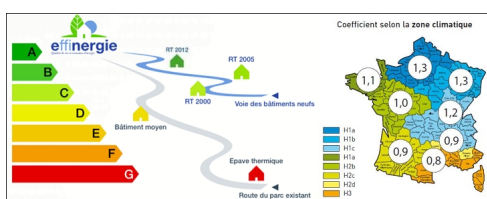


La RT 2012 : des exigences accrues par rapport à ses devancières, respectant en cela les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Elle impose, à la fois, une obligation de résultats ainsi qu'une obligation de moyens.

Toute construction résidentielle devra satisfaire une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti, ne prenant en compte que la qualité de la conception et une exigence de consommation maximale, la Cep (consommation d'énergie primaire).

- **En neuf, 50 kWhep/m²/an, modulé selon la zone climatique.**
- **En rénovation (BBC Effinergie 2009), 80 kWhep/m²/an, modulé selon la zone climatique**



Elle s'applique aux bâtiments publics et aux bâtiments tertiaires privés depuis octobre 2011 et aux bâtiments résidentiels depuis janvier 2013

Le Blower Door® ou l'obligation de résultats.

L'objectif est de quantifier uniquement le débit de fuite d'air non maîtrisé traversant l'enveloppe. Pour cela, on colmate les orifices de ventilation et l'on remplace une des portes extérieures par un panneau étanche comportant un ou plusieurs ventilateurs. Le bâtiment est généralement mis en dépression et la mesure du débit de fuite est opérée avec une différence de pression de 50Pa, puis la valeur Q4 est calculée par extrapolation à l'aide d'un logiciel dédié. Pour visualiser les fuites, il suffit de projeter de la fumée par l'extérieur, au niveau des parties identifiées comme sensibles.

Sur le croquis du bas, la porte soufflante et le flux d'air engendré par le ventilateur sont représentés en rouge. Les flèches bleues, allant de l'extérieur vers l'intérieur, représentent les fuites détectées lorsque le bâtiment est mis en dépression.

Q₄ (m³/h.m²) débit de fuites à 4 Pa / surfaces des parois déperditives (hors plancher bas)

Perméabilité à l'air mesurée Q ₄ (m ³ /h.m ² sous 4Pa)					
Logement	Garde-fou RT 2005	Référence RT 2005	BBC RT 2005 Seul RT 2012	BBC Efficacité rénovation 2009	Passivhaus
Individuel	≤ 1,3	≤ 0,8	≤ 0,6	≤ 0,8	≈ 0,16
Collectif	≤ 1,7	≤ 1,2	≤ 1,0	≤ 1,3	≈ 0,23



Pour parvenir à ce résultat, dans le cadre d'une bonne synergie, chaque corps d'état doit être sensibilisé et connaître les limites de son intervention.

Seul le soin des détails et la qualité d'exécution à chaque étape de la construction, dûment hiérarchisée, permettront d'arriver à l'objectif fixé.

Un contrôle, avec mesures, au stade intermédiaire (lorsque les fuites sont encore réparables) s'avérera indispensable avant la mise en œuvre du parement intérieur.

Quelques liens utiles

[**Réglementation thermique 2012**](#)

[**Bâtiment et construction**](#)

[**Effinergie**](#)

[**RAGE 2012 : Règles de l'art Grenelle Environnement 2012**](#)

□□□□ CETE de Lyon (octobre 2006)